TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211704218 – 20260917-CM2026_102-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_102– Tarifs des cirques et attractions diverses – Industriels forains – Camions podium et outillage – Manifestations à compter du 1er janvier 2027

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

TARIFS DES CIRQUES ET ATTRACTIONS DIVERSES – INDUSTRIELS FORAINS – CAMIONS PODIUM ET OUTILLAGE – MANIFESTATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

Monsieur Jean DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée que la commission « finances », réunie en date du 7 septembre 2026, propose de modifier les tarifs des cirques, attractions diverses, industriels forains, camions podium et outillage, manifestations à compter du 1er janvier 2027 de la manière suivante :

	Tarifs au 01/01/2026	Tarifs au 01/01/2027
	Prix en € par jour	
SUR LES PLACES PUBLIQUES - EMPLACEMENTS DIVERS		
- Camions Podium et déballages assimilés (posticheurs)	68,40	70,50
- Camions outillage et divers, le mètre linéaire	6,20	6,40
- Manifestations sur la taillée verte le mètre linéaire/jour	6,20	6,40
- Manifestations salle Carnot :		
. Stand 1,80 mètre linéaire	9,30	9,60
. Double stand 3,60 mètres linéaires	18,50	19,10
- Village de nöel / chalet		
. (Vendredi, samedi et dimanche)	100,00	103,00
. Par jour supplémentaire	30,00	30,9
CIRQUES ET ATTRACTIONS DIVERSES (**Doivent fournir un dossier de sécurité à jour**)		
- Petit Cirque	34,20	35,20
. Caution	61,50	63,40
- Moyen Cirque	68,40	70,50
. Caution	116,00	119,50
- Grand Cirque	136,70	140,80
. Caution	231,90	238,90
INDUSTRIELS FORAINS		
Prix par jour pour une manifestation de moins de 5 jours et regroupement de 3 manèges minimum :		
- Métiers auto-tamponneuse, chenilles et manèges assimilés	34,20	35,20
- Petit manège	23,20	23,90
- Stand de tir, confiserie, … et assimilés	11,70	12,10
Pour une manifestation plus importante (au-dessus de 5 jours), l'encaissement sera perçu pour le samedi et le dimanche ainsi que le lundi suivant, si férié.		
	Prix en € par semaine	
- Petit manège isolé	17,40	17,90

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- D'APPLIQUER les tarifs ci-dessus à compter du 1er janvier 2027.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

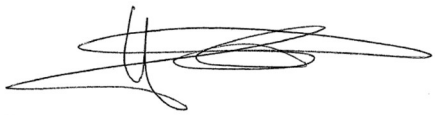

P. DUCLAUD